

# APPEL A SOURCING « SONDAGE DE L'INTERET DES OPERATEURS ECONOMIQUES POUR LA FUTURE EXPLOITATION DE LA ZMEL EN BAIE DE PAMPELONNE » REGLEMENT DE PROCEDURE

## 1. Identification de la Collectivité

**Commune de RAMATUELLE**, représentée par M. Roland BRUNO, Maire

Hôtel de Ville

60 Bd du 8 mai 1945

83350 RAMATUELLE

Tél. : 04 98 12 66 66

Fax : 04 94 79 26 33

E-mail : info@mairie-ramatuelle.fr

Profil acheteur : [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)

## 2. Objet

Le présent appel à sourcing a pour objet :

- **d'identifier les opérateurs économiques éventuellement** intéressés par la mise en place et l'exploitation de la ZMEL de la Baie de Pampelonne ;
- **d'échanger avec les opérateurs potentiels** sur les conditions et caractéristiques pouvant faciliter :
  - la réussite du projet de mise en place et d'exploitation de la ZMEL ;
  - leur candidature à une éventuelle consultation.

**La procédure de sourcing n'a pas pour but d'attribuer la concession à un opérateur. La procédure d'attribution devant arriver après la présente procédure de sourcing.**

**L'objectif est d'échanger librement avec les opérateurs du secteur obtenir leur avis sur les conditions de la procédure à venir.**

Les discussions avec les opérateurs peuvent porter par exemple sur :

- Le périmètre de missions confiées au titulaire de l'exploitation de la ZMEL ;
- les **conditions d'un équilibre économique** satisfaisant pour l'exploitation du service (nature des services annexes envisagés, fonctionnement des réservations de zone, etc.) ;
- la **pertinence d'un phasage** de la mise en place des travaux d'installation de la ZMEL ;

- les **modalités de communication** auprès des usagers nécessaires à une mise en service réussie et à la pérennité du fonctionnement de la ZMEL ;
- les contours de la **relation partenariale** attendue avec la collectivité pour :
  - le respect des obligations environnementales à l'origine du projet de ZMEL ;
  - un fonctionnement performant et qualitatif du service.

### 3. Contexte

Le contexte du projet de ZMEL est précisé en annexe 1 au présent document. Le contexte du projet de concession pour la mise en place et l'exploitation de la ZMEL est précisé en annexe 2.

### 4. Procédure

Cet appel à compétences participe à une procédure de sourcing menée en application des articles R2111-1 et R2111-2 du Code de la Commande Publique. Il ne s'agit pas d'un marché public.

Les étapes de cette procédure sont les suivants :

- **Publication d'un appel à compétences** destiné aux opérateurs économiques (existants à date ou non) intéressés par le projet de mise en place et d'exploitation de la ZMEL
- **Remise des remarques et contributions** des opérateurs intéressés à la commune
- **Traitement des contributions** par la commune et sélection des opérateurs à recevoir pour un entretien plus approfondi
- **Conduite d'entretiens** avec les opérateurs
- Synthèse des contributions et **décision de la commune sur la suite de la procédure** pour l'exploitation de la ZMEL.

Les documents supports de l'opération de sourcing sont disponibles au téléchargement sur le site officiel de la ville de Ramatuelle, à l'adresse suivante: <https://ramatuelle.fr>

Le dossier de sourcing est constitué des pièces suivantes :

- Avis de sourcing
- Règlement de Procédure (présent document)
- Annexe 1 présentation du contexte du projet
- Annexe 2 présentation du projet de contrat

Les réponses au sourcing sont à retourner à la Collectivité à l'adresse mail suivante : **achat@mairie-ramatuelle.fr et copie à eric.mourot@espelia.fr.**

Les opérateurs peuvent poser des questions sur le présent dossier aux adresses mails susmentionnées.

## 5. Documents à remettre par les opérateurs intéressés

Les opérateurs intéressés sont invités à remettre à la collectivité un dossier synthétique comprenant les éléments suivants :

- **Pièce 1 – Présentation succincte de l'opérateur.** L'opérateur remet une présentation synthétique de sa société ou son CV en cas de personne physique – FORMAT PDF, 3 PAGES MAXIMUM
- **Pièce 2 – Vision du projet.** En quelques pages et de façon très synthétique, l'opérateur remet une présentation de sa vision de l'exploitation de la ZMEL de Pampelonne au vu des caractéristiques du projet présentées en Annexe 1- FORMAT PDF, 5 PAGES MAXIMUM
- **Pièce 3 – Remarques sur le dossier et propositions d'améliorations** – L'opérateur remet les remarques générales sur le projet tel que détaillé en Annexe 1 et Annexe 2, et les points importants à son sens pour garantir une bonne exploitation de la ZMEL – FORMAT PDF, 5 PAGES MAXIMUM

Il s'agit de documents succincts, sans formalisme particulier attendu de la part de la collectivité. L'objectif est de préparer les rencontres avec des opérateurs en anticipant leurs attentes et questionnements sur le projet.

Les documents sont à remettre avant le 15 novembre 2019 à 10h00 par courriel aux adresses suivantes : [achat@mairie-ramatuelle.fr](mailto:achat@mairie-ramatuelle.fr) et copie à [eric.mourot@espelia.fr](mailto:eric.mourot@espelia.fr).

## 6. Conditions de participation

La participation, écrite ou orale, des opérateurs à la procédure n'a en aucun cas pour finalité d'ouvrir des droits d'exploitation du service et ne donnera lieu à aucune contrepartie.

Elle a pour visée de contribuer à préciser la mise en place du projet de concession de service public relatif à la ZMEL et de s'assurer que les consultations menées par la commune correspondent aux réalités du marché économique des opérateurs intéressés.

Les contributions des participants au sourcing pourront être librement utilisées par la commune dans la procédure de DSP ZMEL de Pampelonne sous réserve de ne pas avoir pour effet de fausser la concurrence et de ne pas divulguer des informations confidentielles.

Les participants au sourcing pourront candidater à la procédure de DSP ZMEL de Pampelonne, sous réserve qu'ils ne soient pas placés dans les conditions d'exclusion mentionnées à l'article L2141-8 du Code de la Commande Publique.

## 7. Confidentialité

Les informations collectées dans le cadre de cette demande sont confidentielles et portées à la seule connaissance de la seule commune de Ramatuelle.